

SOS LM 462/1h

9321

(1944)

A

Acquisition d'un immeuble 93 rue Blomet à Paris partiellement occupé par un bureau de ville.-

C.A. 17. 5.44 15 VII

Acquisition d'un immeuble 93 rue Blomet à Paris partiellement occupé par un bureau de ville

QUESTION VII - Acquisition d'un immeuble à Paris.

P.V. (p.5)

M. LE PRESIDENT expose que le développement du trafic auquel a à faire face le bureau de ville installé à Paris, 93 rue Blomet - 1 Place Adolphe-Chérioux, rend nécessaire une extension de ce bureau.

Il est proposé d'acquérir, à cet effet, l'immeuble qu'il occupe actuellement, dont une partie serait mise à sa disposition. Le prix demandé est de 1.500.000 fr. L'Administration des Domaines, consultée conformément aux dispositions du décret du 5 juin 1940, a donné son accord sur ce prix.

Sous réserve de l'autorisation de M. le Ministre Secrétaire d'Etat à la Production Industrielle et aux Communications, le Conseil approuve l'acquisition.

Notes de séance (p.15)

M. LE PRESIDENT.- La S.N.C.F. exploite actuellement un bureau de ville installé dans un immeuble situé 93 rue Blomet et 1 place Adolphe Chérioux dans le 15ème arrondissement. Ce bureau est actuellement trop à l'étroit et il est devenu nécessaire d'en étendre les installations pour permettre de faire face au trafic actuel. Etant donné son emplacement, il apparaît qu'il conservera également après guerre une importance suffisante pour que cet extension soit même alors nécessaire. La propriétaire de cet immeuble offre de nous céder cet immeuble en libérant à la vente l'appartement qu'elle occupe au 1er étage, ce qui permettrait de réaliser les extensions suffisantes.

Le prix demandé est de 1 M. 1/2. Le revenu brut de l'immeuble s'élève à près de 70.000 fr en y comprenant la redevance annuelle de 30.000 fr versée actuellement par la S.N.C.F., ce qui représenterait un revenu brut de 5 % qui paraît normal dans les circonstances actuelles.

L'Administration des Domaines, consultée conformément aux dispositions du décret du 5 juin 1940, a donné son accord.

Sous réserve de l'autorisation de M. le Ministre Secrétaire
d'Etat à la Production Industrielle et aux Communications, le Conseil
approuve l'acquisition.

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Conseil d'Administration

Séance du 17 mai 1944

VII - Acquisition d'un immeuble à Paris.-

Pm

gm

N O T E

pour Messieurs les Membres du Conseil d'Administration relative au projet d'acquisition d'un immeuble sis à Paris - 93, rue Blomet - 1 place Adolphe Chérix (15^{me} Arrdt.) partiellement occupé par le bureau de ville de Paris-Blomet.

Montant du traité 1.500.000 fr.

La S.C.E.T.A. et le Service Commercial, ont défini le rôle qu'est appelé à jouer, dans l'avenir, le bureau de ville de Paris-Blomet.

Très bien situé au centre du 15^{ème} arrondissement, ce bureau connaîtra après la guerre un trafic accru, tant pour le service des voyageurs que pour celui des marchandises.

Son emplacement lui vaudra une importante clientèle de voyageurs en particulier pour le service de location des places.

D'autre part, la moyenne des réceptions journalières de petits colis est en continuelle progression et le bureau doit conserver dans l'avenir un trafic nettement supérieur à celui d'avant guerre du fait de la suppression du service marchandises de Vaugirard-Ceinture, intervenu à la fin de 1939 et qui a provoqué un report de clientèle sur Paris-Blomet.

Enfin, le bureau pourrait servir de centre de rabattement des colis enlevés à domicile des petits bureaux dont la création est envisagée dans les quartiers du Maine et d'Alésia.

Or, le bureau de ville actuel, trop à l'étroit, ne sera en mesure de répondre à ses exigences que si certains travaux d'aménagement et d'agrandissement dans la quasi totalité du rez-de-chaussée et dans un étage de l'immeuble, peuvent être réalisés.

Mme GROSDIDIER, propriétaire, offre la cession de cet immeuble s'engageant à libérer à la vente un grand appartement qu'elle occupe au 1^{er} étage.

L'installation, dans cet appartement, du bureau voyageurs, libérerait une importante partie du rez-de-chaussée et permettrait, ainsi de construire un quai de réception où pourraient accoster les camions.

Cette réalisation entraînerait une économie annuelle de main d'oeuvre de l'ordre de 30.000 fr.

D'autre part, la Société Nationale, locataire aux termes du contrat jusqu'en 1951, paie actuellement une redevance annuelle de 30.000 fr. et le revenu brut produit par les autres locations est de 38.825 fr.

Le prix de 1.850.000 fr. avancé à l'origine, a été, après négociations, abaissé à 1.500.000 fr. Mme GROSIDIER a consenti à la Société Nationale une promesse de vente valable jusqu'au 25 mai 1944.

Les caractéristiques de l'immeuble sont indiquées à la notice descriptive ~~et au plan~~ ci-jointe.

L'Administration des Domaines, consultée conformément aux dispositions du décret du 5 juin 1940, a émis un avis favorable au prix de 1.600.000 fr.

Il est proposé au Conseil d'Administration de bien vouloir approuver, sous réserve de l'autorisation ministérielle, le projet d'acquisition dont il s'agit.

Signé : ANTONINI

NOTICE

sur un immeuble sis à Paris n° 93, rue Blomet et n° 1 place Adolphe Chérix - (15^{me} Arrondissement).

L'immeuble est bien situé, dans le quartier St-Lambert, à proximité de la Mairie et au centre du XV^e arrondissement, Il est desservi par la station de métro "Vaugirard" à 150 mètres environ.

Description sommaire

Il comprend :

1°/ - une maison d'angle à usage commercial et d'habitation, construite entièrement sur caves et composée d'un rez-de-chaussée avec large passage de porte cochère, de trois étages droits et d'un quatrième mansardé.

2°/ - un grand hall édifié sur caves et terre-plein, en façade sur la place et réuni à la précédente construction par un passage couvert à simple rez-de-chaussée sur terre-plein.

3°/ - trois petites constructions annexes à usage de lavabos, remises et W.C., édifiées autour d'une cour centrale.

Surfaces :

Maison d'habitation	170 m ² .	} Bâtiments : 480 m ² .
Passage couvert	40 m ² .	
Hall	240 m ² .	
Constructions annexes sur cour	30 m ² .	
		Cour: 45 m ² .

Superficie totale : bâtiments et cour: 525 m².

Développement superficiel des bâtiments
(non compris la surface des caves) 1.160 m²

Distribution

Sous-sol : Outre les dégagements, le sous-sol se divise en 11 caves et 5 locaux.

Rez-de-chaussée : Le rez-de-chaussée comprend : un passage de porte cochère, la loge des concierges et les dépendances, une boutique avec arrière-boutique et le bureau de ville qui se prolonge

et occupe tout le hall, avec les lavabos et les W.C. construits sur cour en appentis et en annexes.

1^o, 2^o et 3^o étages semblables : chaque étage se divise en deux appartements de 3 et 4 pièces principales, cuisine, débarras, W.C.

4^{ème} étage mansardé : Il se divise en 2 chambres de bonnes et 1 logement de 1 pièce et cuisine sur cour, et deux appartements de 2 et 3 pièces principales prenant jour sur rue par des fenêtres et balcons.

Installations : Tous les appartements ont une distribution d'eau sur évier, d'électricité, de gaz de ville et sont munis de W.C. avec chasse. Les principales pièces sont munies de cheminées en marbre et en faïence, les cuisines de hottes et de conduits de fumée.

L'appartement occupé par la propriétaire est doté d'une installation de chauffage.

Un groupe de lavabos avec vidange, des W.C., une installation de chauffage au gaz, le cloisonnement du hall et une rampe maçonnée ont été aménagés par la Société Nationale pour besoins de son bureau de ville.

Construction -

La construction de la maison d'habitation est antérieure à 1900, celle du hall est plus récente.

La maçonnerie de la maison, de moellons et de briques en fondations, semble être de moellons calcaires et de briques brutes avec enduit au plâtre en élévation. Le plancher haut des dégagements et d'une partie des caves est constitué par des fers I et des voûtes en briques hourdées au mortier de ciment. Les caveaux sont en moellons et voûtés. Les charpentes des combles sont en sapin, la couverture en zinc avec brisis ardoises à crochets.

Sol et parquets : sol des caves, terre battue
sol du vestibule, carrelage céramique
parquet des cuisines, carrelage terre cuite
ou céramique
parquets chêne dans les autres pièces.

Escalier chêne avec rampe métallique et main-courante en bois. Menuiseries, chêne et sapin. Papiers de tenture et plafonds enduits à la colle dans les pièces principales. Cuisine et W.C. peints à l'huile.

Hall sous couverture et verrière, fermé sur les quatre faces. Charpente métallique avec remplissage briques et moellons.

Sol presque entièrement cimenté - parquets chêne dans quelques locaux.

Entretien -

L'état général d'entretien est satisfaisant.

Revenu -

Le revenu brut de l'immeuble, tel qu'il peut être déterminé en ajoutant au produit des loyers la valeur locative des locaux réservés par la propriétaire, est d'environ 70.000 fr.

Extension du bureau de ville "Paris-Blomet"

Projet d'acquisition de l'immeuble
sis 93 rue Blomet - 1 place Adolphe Chérioux

Plan d'ensemble

Echelle: 0.002 p.m.

